



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-11-2025 /

Dossier complet le : 26-11-2025 /

N° d'enregistrement : 009497/KK P

1 Intitulé du projet

Transfert et agrandissement d'un magasin Super U a Dompierre-sur-Mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DOMPIERRE DISTRIB ALIMENTAIRE

Raison sociale

SAS DOMDIAL

N° SIRET

33258759100014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOURREAU

Prénom(s)

Ludovic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste au transfert et agrandissement du magasin Super U, située au centre-bourg de la commune de Dompierre-sur-Mer, au niveau de l'entrée de ville depuis La Rochelle, le long de la rue du Général de Gaulle. L'opération se décompose en la réalisation de : - Station service : 4 pistes VL et 1 piste PL - Aire de lavage : 2 pistes haute pression et 1 piste rouleau avec cuve de récupération d'eau - Laverie et distributeur automatique de gaz - Un magasin Super U, avec une zone drive constituée de 4 pistes - Panneaux photovoltaïques en toitures et ombrières - Toiture végétalisée - Poches de stationnement réalisées en revêtement perméable - Voiries lourdes et légères - Connexions piédestres et cyclables - Réutilisation d'un bassin identifié comme point d'eau de défense incendie par le SDIS pour assurer la défense incendie du site avec ajout d'emplacements d'aspiration - Noues paysagères et dispositifs enterrés pour la gestion des eaux pluviales + une cuve de récupération EP

4.2 Objectifs du projet

L'opération s'intègre dans un projet global de requalification du centre-bourg de Dompierre-sur-Mer en permettant le transfert et agrandissement du magasin Super U existant. Étant située en entrée de ville, une attention particulière est attendue sur l'intégration paysagère de l'opération. Elle s'intègre dans une orientation d'aménagement du PLUi de La Rochelle et dans une réflexion d'aménagement à long terme avec les quartiers et futurs quartiers d'habitat au nord et à l'ouest. L'accent est mis sur l'intégration paysagère du site avec l'utilisation de teintes sobres, épurées et homogènes au niveau des constructions, une imperméabilisation des sols limitée, accompagnée d'une gestion des eaux au travers de noues paysagères et de revêtement perméable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1ere phase : - Terrassement : preparation des fosses a carburant, demolition des murets... - Pose des reseaux : eaux usees, eau potable, telecom, elec, eclaireage... - Realisation des structures drainantes pour l'eau pluviale - Couche de forme des cheminements, stationnements, voiries - Modelage des espaces verts et creusement des trous d'arbres 2eme phase : - Construction de la station essence, station de lavage et du magasin - Pose des bordures - Confection des revetements definitifs des voiries, trottoirs et stationnements - Remise a niveau des equipements - Mise en forme des noues et du bassin - Pose des foyers lumineux - Realisation des plantations

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les flux au sein de l'operation permettent aux visiteurs un acces direct a la station de lavage ou les poches de stationnements. Pour l'accès des vehicules de livraisons, un circuit est prevu pour limiter les zones de rencontres avec les autres usagers. Liaisons cyclables et pietonnes amenees au sein du site depuis la rue du General de Gaulle, separees de la voirie par des bandes d'espaces vert vegetalisees. Connexions assurees vers les zones d'habitations avoisinantes. L'operation prévoit la realisation d'un local velo integre dans le volume du magasin.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC novembre 2025 - DLE rubrique 1.1.1.0 (pose d'un piezometre) et 2.1.5.0 (surface cadastrale 27 641 m²) -- Declaration sous controle ICPE pour les rubriques 1435 et 4734 (transmis le 12/11/2025)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Batiment Revetement impermeable Revetement permeable Surface naturelle ou vegetalisee	(4759 , m²) (7027, m²) (2943, m²) (12912, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF type 2 : Marais Poitevin a 5 km du site
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Plan de prevention du bruit dans l'environnement 2018-2023 Bruit infrastructure transport terrestre : - Axe : RN11 - Troncon concerne : des Deux-Sevres a La Rochelle

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection des monuments historiques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un inventaire a été réalisé sur le site le 26 mai 2023, ne révélant pas la présence de zone humide (annexe : Rapport diagnostic zone humide)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Dompierre-sur-Mer se situe dans la ZRE du bassin des canaux du Cure, de Villedoux et de Marans à La Rochelle.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZSC Marais Poitevin a 4 km ZSC Pertuis Charentais a 9 km ZPS Marais Poitevin a 4 km ZPS Pertuis Charentais - Rochebonne a 9 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet prévoit d'assurer au maximum un équilibre déblai/remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux d'eaux uses et d'eau potable sont presents a proximite. Traitement des EU sur la station de Sainte-Soulle qui presente une capacite nominale suffisante. Reutilisation d'un bassin existant pour la defense incendie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site actuel est une friche agricole, presentant quelques marques d'anthropisation. La parcelle au niveau du bassin existant (hors OAP) montre de fortes marques d'anthropisation (baches, etc). Etat actuel : 103 arbres et 789 arbustes. Conservation de 71 arbres et 509 arbustes. Le projet paysager prevoit la plantation de 135 arbres et 280 arbustes. Entretien des espaces paysagers (hors OAP) pendant 10 ans, puis 15 ans.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impacte une surface de pleine terre, correspondant majoritairement a la friche agricole, de 12 953 m² sur les 22 496 m² existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'operation est situe en zone sismique de niveau 3 (risque modere)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera le trafic de véhicules de chantier le temps des travaux et en dehors des soirs et week-end. L'opération est située le long de la rue du Général de Gaulles, axe important constituant une entrée de ville de Dompierre-sur-Mer. Le transfert du magasin existant entraînera une augmentation du flux de véhicules : accès rapide au site depuis la route nationale. Ce projet s'intègre dans une réflexion globale portée par la commune de
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux engendreront du bruit le temps du chantier en dehors des soirs et week-ends. L'augmentation de la circulation rue du Général de Gaulle engendrera une augmentation du bruit dans ce secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruit engendré par la route nationale 11 à proximité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux engendreront des vibrations induites par les engins le temps du chantier et en dehors des soirs et week-ends.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage aux normes en vigueur (LEDs) est prévu au niveau des stationnements et des voiries. Le cabinet de paysage Signature Biodiversité accompagne la MOA sur la mise en place de luminaires respectueux de la Trame
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'eaux usees de la commune. Il est prevu une gestion a la parcelle des eaux pluviales (gestion centennale sans rejet) par l'intermediaire de noues paysageres et structures enterrees. Traitement des eaux de ruissellements issues de la station service dans des separateurs hydrocarbures avant infiltration. Recyclage des eaux de lavages.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets du magasin et de la station service seront traites en interne avant enlevement par un prestataire exterieur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Amenagement d'activite economique sur un site actuellement non construit. Cependant, limitation des impacts par : - Integration paysagere du site dans le contexte d'entree de ville et environnement urbain sur la face Nord, - Limitation de la hauteur du bati, conception a l'echelle du pieton, utilisation de teintes claires inspirees du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Une partie du site faisait anciennement partie d'une exploitation de pepiniere, dont l'activite a cesse aujourd'hui. L'autre partie est composee de parcelles agricoles cultivees.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un lotissement a ete realise au Nord du projet. Cet aménagement "Les Jardins de l'Océan" a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau en 2020, il comprend la realisation de 21 maisons, 8 appartements et 14 duplex. Anciennement, cette zone ete occupee par l'exploitation d'une pepiniere, qui a cesse son activite. La partie a l'Ouest du site a vocation a etre egalement amenee a moyen terme selon l'OAP de l'entree de ville de Dompiere-sur-Mer. Cette entree de ville en grande partie en deprise agricole est amenee afin d'offrir aux habitants des logements supplementaires et une surface commerciale suffisante face a l'augmentation de population de la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Pas de zone humide identifiée au sein de l'emprise de l'opération, - Pas de site Natura 2000 à moins de 5 km, - Pas de site classé à proximité,

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Traitement paysagers : Le cabinet de paysager Signature Biodiversité a été associé à la conception de l'opération pour apporter un réel traitement paysager. Conservation de 71 arbres sur les 103 existants et de 509 arbustes sur les 789 existants. En compensation, plantation de 135 arbres et 280 arbustes. Ces plantations s'appuient sur des essences locales. Renforcement des continuités végétales en périphérie du site. Une gestion différenciée sera mise en place au niveau des espaces paysagers (fauche tardive, éco-pâturage). - Gestion des eaux pluviales : Mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales par l'intermédiaire de noues paysagères et revêtement perméable. Ces modes de gestion ne nécessitent pas d'entretien particulier différents de ceux mis en place pour les espaces verts et les voiries. L'opération prévoit la réalisation d'une tranchée drainante suite au besoin de traitement des eaux de ruissellement issues de la station service par les séparateurs hydrocarbures. Un entretien régulier sera apporté au niveau des séparateurs hydrocarbure et de la structure enterrée (hydrocurage). - Récupération des eaux pluviales dans une cuve de 80 m³ pour l'aire de lavage et entretien des ombrières. Recyclage des eaux de lavage. - Prise en compte des trames verte, bleue, brune et noire dans la conception du projet. Le détail des mesures est présenté dans l'annexe facultative n°2 "Descriptif photographique - Aménagement paysager". - L'opération prévoit la production d'énergie renouvelable par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques en toitures (surface de 2056 m²) et sur ombrières (surface de 502 m²), correspondant à une puissance de +/- 576 kWc. Ces installations permettent au bâtiment de fonctionner en auto-consommation avec la possibilité de revendre une partie de la production d'énergie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération a fait l'objet de plusieurs évolutions depuis la première version de 2023, en s'appuyant sur la prise en compte des demandes des différents services instructeurs et surtout de l'intégration paysagère du projet (voir annexe facultative n°1). Bien que l'opération entraîne l'aménagement de parcelles agricoles, elle s'intègre dans un secteur en cours d'urbanisation et suit les orientations du PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. De plus, une partie du site présente actuellement d'anciennes traces d'aménagement. La mise en place d'une gestion d'une pluie centennale a forcé l'opération à favoriser les zones d'infiltration, notamment de pleine terre. Une place importante a été laissée aux noues paysagères. Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire que l'opération fasse l'objet d'une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Mercieca

Prénom Nathan

Qualité du signataire Charge d'Etudes Environnement

À Dompierre-sur-Mer

Fait le 26-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)